

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAGLOIRE**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Magloire, tenue le lundi 7 mars 2022, à 19h00, à la salle municipale et à laquelle étaient présents :

Siège #1 - Anne-Marie Beaudry  
Siège #2 - Gino Tanguay  
Siège #3 - Martine Rouillard  
Siège #4 - Marie-Hélène Ménard  
Siège #5 - Samuel Larochelle  
Siège #6 - Étienne Ménard

La séance est présidée par son honneur le maire, M. Daniel Thibault, et Mme Dany Robert, directrice générale, assure le secrétariat. M. Marc-André Lapointe, contremaître aux travaux publics assiste à la séance.

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après la constatation du quorum, le maire déclare la séance ouverte à 19h00.

**01-03-22**

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
  - 3.1 - Séance ordinaire du 7 février 2022
- 4 - FINANCES
  - 4.1 - Approbation des comptes à payer
- 5 - ADMINISTRATION
  - 5.1 - Rapport budgétaire
  - 5.2 - Rapport du maire & conseillers responsables de différents dossiers
  - 5.3 - Suivi Procès-verbal
  - 5.4 - Présentation & adoption rapport financier 2021
  - 5.5 - Employé à la déchetterie
  - 5.6 - TECQ
  - 5.7 - demande des terrains pour le poste à essence
  - 5.8 - Soirée reconnaissance
  - 5.9 - Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie
  - 5.10 - Demande de commandite st-mag fest
  - 5.11 - Projet structurant
  - 5.12 - Fête Nationale
  - 5.13 - Demande Cercle des Fermières Saint-Magloire
  - 5.14 - Urbanisme
  - 5.15 - Démission Directrice générale
  - 5.16 - Comité Suivi MADA
  - 5.17 - Voisins solidaires
  - 5.18 - Achat tracteur tondeuse
  - 5.19 - Dérogation mineure DM22-15
  - 5.20 - Avis de motion règlement # 355-22 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés
- 6 - VOIRIE
  - 6.1 - Subvention Rang St-Cyrille
- 7 - RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT
  - 7.1 - Manoir des Sages

- 8 - SERVICE DE SÉCURITÉ D'INCENDIE
  - 8.1 - Utiliser fonds réservés borne sèche
- 9 - COMITÉ ET LOISIRS
- 10 - CORRESPONDANCE
  - 10.1 - Livre 150e
  - 10.2 - Invitation amicale....pour deux
  - 10.3 - Clinique vaccination
- 11 - VARIA
  - 11.1 - Demande Rémi Bolduc
- 12 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 13 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Anne-Marie Beaudry,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

### **3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**02-03-22**

#### **3.1 - Séance ordinaire du 7 février 2022**

Copie du procès-verbal de cette séance a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par Marie-Hélène Ménard,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2022 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

### **4 - FINANCES**

**03-03-22**

#### **4.1 - Approbation des comptes à payer**

Il est proposé par Martine Rouillard,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** les comptes à payer d'un montant de 191 850.07\$ pour mars 2022 sont acceptés et payés, étant donné que les crédits nécessaires sont disponibles pour les acquitter.

ADOPTÉE

#### **Certificat de disponibilité de crédits**

Je, soussignée, Dany Robert, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou au surplus accumulé pour les dépenses autorisées par le conseil municipal.

---

Dany Robert  
Directrice générale

## **5 - ADMINISTRATION**

### **5.1 - Rapport budgétaire**

Le rapport budgétaire avec comparatif annuel pour le mois de février est remis à chaque membre du conseil municipal.

### **5.2 - Rapport du maire & conseillers responsables de différents dossiers**

M. le maire et les conseillers informent le conseil des réunions auxquelles ils ont assistés durant le mois ainsi que l'avancement de leur dossier respectif.

### **5.3 - Suivi Procès-verbal**

#### **Vente pour non paiement de taxes**

La Municipalité n'a aucune vente pour non paiement de taxes mais la commission scolaire envoie un dossier, même si pour nous c'est tout payé.

#### **On s'active dans les Etchemins**

Notre demande de subvention au montant de 1 485\$ (au lieu 1 350\$) a été acceptée, pour ajouter de l'éclairage au gazébo, à l'entrée du sentier pédestre, piste d'hébertisme.

Les travaux doivent être terminés pour le 30 juin

04-03-22

### **5.4 - Présentation & adoption rapport financier 2021**

Il est proposé par Martine Rouillard,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2021 soit accepté tel que présenté aux membres du conseil municipal par la vérificatrice de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, Mme Karine Béland

#### **ÉTATS DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES AU 31 DÉCEMBRE 2021**

Revenus : 1 741 010 \$

Dépenses : 1 717 046 \$

**Surplus de l'exercice après affectation : 152 035 \$**

#### **ÉTATS DE SURPLUS**

Solde au 1er janvier 2021 : 468 631\$

Solde au 31 décembre 2021 : 552 739 \$

05-03-22

### **5.5 - Employé à la déchetterie**

**Mme Anne-Marie Beaudry & M. Samuel Larochelle, conseillers déclarent qu'ils s'abstiennent de participer et de voter sur ce point.**

Il est proposé par Gino Tanguay;

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ENGAGER Vincent Maurice comme employé à l'écocentre aux mêmes conditions que l'an dernier avec la même augmentation salaire que les autres employés.

06-03-22

**5.6 - TECQ**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementales dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023;

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est proposé par Étienne Ménard,

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

**QUE** la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

**QUE** la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n°4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

**QUE** la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

**QUE** la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

**QUE** la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n°4 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE

07-03-22

**5.7 - demande des terrains pour le poste à essence**

Il est proposé par Samuel Larochelle,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE MANDATER la directrice générale à demander des prix de quelques terrains susceptible de recevoir la future station à essence ainsi qu'un potentiel développement résidentiel et/ou industriel.

ADOPTÉE

08-03-22

**5.8 - Soirée reconnaissance**

Il est proposé par Anne-Marie Beaudry,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE NOMMER Monsieur le maire Daniel Thibault pour représenter la municipalité lors

de la soirée reconnaissance le 23 mars prochain à la salle communautaire de St-Lazare organisé par la Chambre de commerce Bellechasse-Etchemins au coût de 80\$ pour le souper et le gala.

ADOPTÉE

09-03-22

### **5.9 - Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie**

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

Il est proposé par Marie-Hélène Ménard,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE PROCLAMER le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

ADOPTÉE

10-03-22

### **5.10 - Demande de commandite st-mag fest**

**Mme Martine Rouillard conseillère, messieurs Gino Tanguay & Samuel Larochelle déclarent qu'ils s'abstiennent de participer et de voter sur ce point.**

Il est proposé par Étienne Ménard,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE DONNER un commanditaire de 1 000\$ pour la 28e édition du Festival de Saint-Magloire.

ADOPTÉE

11-03-22

### **5.11 - Projet structurant**

Il est proposé par Martine Rouillard,  
Et résolu sur division (monsieur le maire est contre cette décision);

**DE NE PAS ACCEPTER** le projet : Jardin Entre Ciel & Terre présenté dans le programme de projet structurant .

ADOPTÉE

12-03-22

### **5.12 - Fête Nationale**

Il est proposé par Marie-Hélène Ménard,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**DE MANDATER** Brigitte Nicol pour faire la demande de l'aide financière pour la fête Nationale cette année.

Mme Anne-Marie Beaudry, responsable de ce dossier, s'occupera de préparer cette fête avec l'aide de Marie-Hélène Ménard et Samuel Larochelle.

ADOPTÉE

13-03-22

**5.13 - Demande Cercle des Fermières Saint-Magloire**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande du Cercle de Fermières Saint-Magloire pour l'octroi d'un espace supplémentaire requis pour leur matériel et le maintien de leurs activités est présentée aux membres du conseil municipal;

**EN CONSÉQUENCE,** Il est proposé par Étienne Ménard,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**DE PERMETTRE** au cercle de Fermières St-Magloire l'utilisation de l'ancien bureau du notaire mais seulement après les fêtes du 150e. En échange celles-ci libéreront l'espace dans le réduit qu'elles partagent actuellement avec la concierge.

ADOPTÉE

14-03-22

**5.14 - Urbanisme**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de Saint-Magloire est partie prenante de l'entente intermunicipale relative à l'utilisation du service d'inspection de la MRC des Etchemins;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la susdite entente (article 3.2), la municipalité a l'obligation de nommer les fonctionnaires chargés de l'application de leurs règlementations;

**CONSIDÉRANT QU'**à la suite de l'engagement d'une officière par la MRC, il y a lieu de procéder aux nominations par le conseil municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** l'engagement, à titre d'officière en bâtiment et en environnement, est effectif dès maintenant;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Samuel Larochelle,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** le conseil municipal de Saint-Magloire nomme madame Annie Venables en plus de mesdames Sarah Corriveau, Émilie Bédard, Lise Buteau et monsieur Serge Paquet à titre d'officiers municipaux en bâtiments et en environnement.

**QUE** par ces nominations, ces personnes agiront à titre de fonctionnaires responsables de l'application des règlements d'urbanisme et des règlements découlant de la Loi sur la Qualité de l'Environnement applicables par la municipalité.

ADOPTÉE

15-03-22

**5.15 - Démission Directrice générale**

Il est proposé par Daniel Thibault,

**D'ACCEPTER** la démission de la Directrice générale en date d'aujourd'hui. Elle quittera ses fonctions le 7 avril prochain.

ADOPTÉE

16-03-22

**5.16 - Comité Suivi MADA**

Il est proposé par Gino Tanguay,

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**D'AUTORISER** la mise sur pied du comité de suivi du plan d'action MADA pour suivre et soutenir la réalisation des actions lors du processus de mise en oeuvre de celui-ci.

Mesdames Anne-Marie Beaudry, Colette Larochelle, Réjeanne Ménard ainsi que Messieurs Fernand Émond et Guy Chabot font partie de ce comité de suivi.

ADOPTÉE

17-03-22

#### 5.17 - Voisins solidaires

ATTENDU QUE l'appel de projets voisins solidaires financé par l'organisme Espace MUNI vient soutenir les municipalités et les MRC qui souhaitent développer, maintenir ou améliorer des initiatives Voisins solidaires permettant de tisser des liens sociaux et intergénérationnels, de briser l'isolement et de contribuer à la santé globale et à la qualité de vie des citoyennes et citoyens, ainsi qu'au développement des communautés.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Magloire manifeste de la volonté à développer un projet Voisins solidaires, car nous croyons à l'importance de tisser des liens sociaux, de briser l'isolement de nos citoyennes et citoyens, la municipalité de Saint-Magloire s'engage à aménager un parc conviviale et propice aux rencontres et aux interactions entre les citoyennes et citoyens de différents âges;

Il est proposé par Martine Rouillard,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE CONFIRMER formellement l'engagement de la municipalité de Saint-Magloire à mettre en oeuvre, dans un délai de deux (2) ans, un projet Voisins solidaires avec la collaboration des citoyennes et citoyens, ainsi que des organismes du milieu.

D'AUTORISER la directrice générale, à signer au nom de la Municipalité de Saint-Magloire tous les documents relatifs à la demande de financement présentée dans le cadre de cet appel de projets.

ADOPTÉE

18-03-22

#### 5.18 - Achat tracteur tondeuse

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été demandées pour l'achat d'une tondeuse pour les besoins de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Samuel Larochelle,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**D'ACHETER** une tondeuse Ariens Zero Turn Ikon 52" Moteur 23 HP Kawasaki avec pneu pour plus de traction (VTT) de E. Turgeon sports inc. au coût de : 5 411.20\$ taxes en sus.

ADOPTÉE

19-03-22

#### 5.19 - Dérogation mineure DM22-15

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 9191-0638 Québec inc. propriétaire des lots numéros : 5 067 392, 5 067 393 & 5 067395 désire prolonger une rue privée sur 81.32 mètres par sa largeur existante en forme de cul-de-sac qui se termine par un cercle de virage dont l'emprise a un rayon de 8 mètres au lieu de 13.70 mètres afin de désenclaver un terrain et d'augmenter le frontage au chemin de l'autre terrain sans que ceux-ci atteignent le frontage minimum de 45 mètres dans le but d'implanter une nouvelle résidence unifamiliale.

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire désire construire une résidence unifamiliale conçue à l'aide d'un silo dont le revêtement extérieur et le revêtement de toiture ne

sont pas conformes. La tôle non peinte en usine est autorisée pour des bâtiments agricoles à l'intérieur des zones agricoles (A), agroforestier (AF) et forestier (F).

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Anne-Marie Beaudry,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**D'ACCEPTER** les recommandations faites par le CCU, soit de permettre le prolongement d'une rue privée afin de désenclaver un terrain et d'augmenter le frontage au chemin de l'autre terrain sans que ceux-ci atteignent le frontage minimum de 45 mètres dans le but d'implanter une nouvelle résidence unifamiliale.

**D'AUTORISER** l'émission d'un permis pour la construction d'une résidence unifamiliale conçue à l'aide d'un silo dont le revêtement extérieur et le revêtement de toiture ne sont pas conformes.

ADOPTÉE

#### **5.20 - Avis de motion règlement # 355-22 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés**

Le conseiller Gino Tanguay donne avis de motion pour le « Règlement # 355-22 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés.

#### **6 - VOIRIE**

20-03-22

##### **6.1 - Subvention Rang St-Cyrille**

CONSIDÉRANT QUE la demande de subvention dans le programme d'aide à la voirie locale, volet soutien pour la reconstruction partielle de la chaussée incluant l'ajout de pavage sur une longueur de 4 500 mètres du rang St-Cyrille a été acceptée au montant de : 1 387 462\$ (maximum).

CONSIDÉRANT QUE les orientations du conseil municipal actuel ne vont pas dans ce sens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Anne-Marie Beaudry,  
Et résolu sur division (Monsieur le maire Daniel Thibault est contre cette résolution);

DE NE PAS ACCEPTER cette subvention car ce n'est pas les priorités de la municipalité pour le moment. Qu'il y a d'autre projet plus urgent à faire avant de faire ces travaux.

ADOPTÉE

#### **7 - RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT**

21-03-22

##### **7.1 - Manoir des Sages**

CONSIDÉRANT QU'une offre de services professionnels de Tétra Tech pour une étude préparatoire pour le raccordement du Manoir des Sages (mise à jour) a été déposée au conseil municipal;

Il est proposé par Gino Tanguay,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ACCEPTER l'offre de services professionnels de Tétra Tech QI inc. pour la réalisation de la mise à jour de l'étude préparatoire pour les travaux de mise à niveau des installations en eau potable et égout sanitaire du Manoir des Sages;

Plus spécifiquement, le mandat prévoit la validation de la solution pour la problématique d'alimentation en eau potable du Manoir des Sages, la mise à jour de l'estimation des coûts des travaux de raccordement aux réseaux municipaux ainsi que la réalisation d'une étude préliminaire pour évaluer la possibilité d'y mettre en place un système de traitement des eaux usées individuel au coût d'une première enveloppe budgétaire de 8 000\$ taxes en sus.

ADOPTÉE

## **8 - SERVICE DE SÉCURITÉ D'INCENDIE**

22-03-22

### **8.1 - Utiliser fonds réservés borne sèche**

Il est proposé par Marie-Hélène Ménard,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'UTILISER un montant de 8 496\$ du fonds réservés pour pompier pour l'achat d'une borne sèche.

ADOPTÉE

## **9 - COMITÉ ET LOISIRS**

### **10 - CORRESPONDANCE**

23-03-22

#### **10.1 - Livre 150e**

Il est proposé par Anne-Marie Beaudry,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ACCEPTER la soumission d'Imprimerie F.L. Chicoine pour l'impression du livre du 150e de Saint-Magloire, 360 pages + 8 pages couvert pour une quantité de 800 livres au coût de 23 225\$ taxes en sus.

ADOPTÉE

#### **10.2 - Invitation amicale....pour deux**

Invitation pour deux à 3 expositions autonomes et sur réservations les 19 & 20 mars prochain. Les artistes seront présentes pour échanger. Le conseiller Samuel Larochelle représentera la municipalité.

#### **10.3 - Clinique vaccination**

On aura une clinique de vaccination pour la covid-19 le 18 mars prochain de 10h à 16h.

## **11 - VARIA**

24-03-22

### **11.1 - Demande Rémi Bolduc**

Suite à une demande de M. Rémi Bolduc à savoir s'il peut ouvrir le rang de Bellechasse (la section qui n'est pas ouverte) pour sortir du bois vers à mi-mars, fin mars.

Il est proposé par Samuel Larochelle,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE RESPECTER le règlement # 300-15 sur l'occupation d'une partie du domaine public municipal.

ADOPTÉE

## **12 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

25-03-22

### **13 - LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Anne-Marie Beaudry,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** la séance soit levée à 20h00.

ADOPTÉE

Je, soussigné, Daniel Thibault, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

M Daniel Thibault  
Maire

---

Mme Dany Robert  
Directrice générale